

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 12 juin 2023, à 18 h 30.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Joëlle Kergoat, Marie Ségleski ainsi que les conseillers Joseph Kula, Raphaël Ciccariello et Benoit Thibeault.

EST ABSENTE : Brigitte Chagnon, conseillère

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger est aussi présente Karine Paquette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18h31.

2023.06.80

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
 - 5.2 Acceptation de l'offre de service de JURIFM pour un mandat d'intérim
 - 5.3 Embauche d'Anouk Plouffe pour la saison estivale 2023
 - 5.4 Embauche de Lyam Aubuchon au poste d'horticulteur saisonnier
 - 5.5 Acceptation de l'offre de service de monsieur Raymond Loyer pour le service de trapage 2023
 - 5.6 Octroi d'une aide financière à la fondation CHDL-CRHV
 - 5.7 Entente avec le Centre Canin le Refuge
 - 5.8 Autorisation des nouveaux signataires pour les affaires bancaires à la caisse Desjardins, à la Banque Nationale et autre institutions gouvernementales
 - 5.9 Acceptation du lancement de l'appel d'offres public pour les travaux de réfection de chaussée et de réseau d'égout pluvial du chemin du Lac-Chaud Est phase 2
 - 5.10 Demande d'ouverture d'un deuxième site d'extraction de substances minérales de surface - secteur du Lac Marsan - opposition de la municipalité de la Macaza
 - 5.11 Révision du projet et retour en appel d'offres pour la mise à niveau du système d'approvisionnement en eau potable;
 - 5.12 Approbation du règlement numéro 012-2023 de la Régie de Collecte Environnementale de la Rouge (RCER)
 - 5.13 Approbation de la résolution numéro 2023.04.015 de la régie de collecte environnementale de la rouge (RCER) - demande d'admission de la municipalité de Lac-Saguay
 - 5.14 Approbation de la résolution numéro 2023.04.016 de la régie de collecte environnementale de la rouge (RCER) - demande d'admission de la municipalité de l'Ascension
 - 5.15 Acceptation de l'addenda #1 modifiant l'entente intermunicipale créant la RCER
 - 5.16 Octroi du mandat d'audit des états financiers 2023 à monsieur Daniel Tétreault CPA Inc.
 - 5.17 Dépôt – rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2022

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Acceptation du lancement de l'appel d'offres public pour l'acquisition de deux camionnettes neuves pour le service des travaux publics

6.2 Acceptation du lancement d'un appel d'offres pour le déneigement du secteur 2-lac caché

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2022

9. LOISIRS ET CULTURE

10. BIBLIOTHÈQUE

11. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2023.06.81 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Marie Segleski

Et résolu à la majorité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

2023.06.82

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés jusqu'au 6 juin 2023 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES : 62 618.80\$
REMISES D.A.S. : 70 334.45 \$
COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES : 105 341.85 \$
PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 13 504.43\$
PAIEMENTS PAR INTERNET : 382 971.06\$

TOTAL : 634 770.59\$

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste officielle des déboursés et des comptes payés jusqu'au 6 juin 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.83

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE JURIFM POUR UN MANDAT D'INTÉRIM

CONSIDÉRANT que la directrice générale est absente pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'UN poste de directeur.trice général.e est affiché et que la Municipalité n'a pu combler le poste;

CONSIDÉRANT QUE la démarche auprès du service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération Québécoise des Municipalités et Services Juridiques FQM, n'a permis de pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général pour les postes de direction dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT que la fonction de directeur.trice général.e est une fonction névralgique au sein d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de la firme JuriFM inc;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de JuriFM Inc. pour un mandat d'intérim, à un taux horaire de 150\$.
ET

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

NOMMER Mme Katia Morin, pour un mandat d'intérim au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim à compter du 13 juin 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.84 **EMBAUCHE D'ANOUK PLOUFFE POUR LA SAISON ESTIVALE 2023**

CONSIDÉRANT les besoins habituels de la Municipalité à la voirie et à l'horticulture en saison estivale ;

CONSIDÉRANT les disponibilités variables de l'étudiante embauchée;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue du Programme d'Emplois d'été Canada

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula.
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Anouk Plouffe pour la saison estivale 2023 au titre de « personne salariée étudiante » selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur :

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.85 **EMBAUCHE DE M. LYAM AUBUCHON AU POSTE D'HORTICULTEUR SAISONNIER**

CONSIDÉRANT QUE M.Riel Demers a quitté le poste d'horticulteur saisonnier qu'il occupait au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une grande importance à la beauté de ses aménagements horticoles;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées afin de sélectionner un candidat au poste d'horticulteur;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, la candidature de M. Lyam Aubuchon a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE la personne retenue sera soumise à une période de probation telle que spécifiée dans la convention collective en vigueur;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Il est proposé par la conseillère Marie Segleski.

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de Lyam Aubuchon au poste d'horticulteur saisonnier, et ce à compter du 13 juin 2023.

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.86

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR RAYMOND LOYER POUR LE SERVICE DE TRAPPAGE 2023

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Municipalité en lien avec les bris aux infrastructures que peuvent causer les castors;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a renouvelé son permis SEG, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs l'autorisant à capturer des animaux sauvages à des fins de gestion de la faune;

CONSIDÉRANT QUE M. Raymond Loyer offre ce service depuis de nombreuses années à des prix compétitifs;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula.

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service pour le service de trappage pour l'année 2023 à M. Raymond Loyer, soit 90.00\$ du castor et de 0.61\$ du kilométrage.

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Karine Paquette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *GESTION DES CASTORS* portant le numéro de compte 02 46000 411.

2023.06.87

RÉSOLUTION- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION CHDL-CRHV

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du Centre Hospitalier des Laurentides et du Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) pour l'année 2023 ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôpital de Rivière-Rouge joue un rôle reconnu dans la promotion de services de santé de qualité, son soutien au développement technologique de l'établissement et de l'amélioration de la qualité de vie des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation est tributaire des dons et aides financières pour assurer son existence et mener à bien sa mission;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité,

D'OCTROYER une aide financière de 1 400\$ à la Fondation CHDL-CRHH

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Karine Paquette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Subvention aux organismes à but non lucratif* portant le numéro de compte 02 70290 970.

2023.06.88

ENTENTE AVEC LE CENTRE CANIN LE REFUGE

CONSIDÉRANT que pour avoir recours aux services de fourrière du Centre Canin Le Refuge, nous devons adhérer à l'entente et payer le tarif du service de base annuel de 962.50\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette entente est un contrat d'une durée de 7 mois (1er juin 2023 au 31 décembre 2023);

Il est proposé par la conseillère Marie Segleski
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de La Macaza adhère à l'entente avec le Centre Canin Le Refuge et autorise le paiement de 962.50 \$ plus les taxes applicables et retienne le forfait de base incluant le service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 plus les frais lors d'une prise en charge, tel que spécifié dans l'entente 2023;

QUE cette dépense soit prise au surplus non affecté;

DE PLUS, il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière -trésorière adjointe à signer le contrat de fourrière pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Karine Paquette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte du surplus accumulé non affecté

2023.06.89

AUTORISATION DES NOUVEAUX SIGNATAIRES POUR LES AFFAIRES BANCAIRES À LA CAISSE DESJARDINS ET AUTRES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence du maire, le conseiller agissant comme maire suppléant peut avoir à signer certains chèques ou documents au nom du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est absente pour une période indéterminée, la directrice générale par intérim peut devoir signer certains chèques ou documents officiels au nom de la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat.
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire suppléant, M. Joseph Kula à agir comme signataire, au nom de la Municipalité, pour les effets bancaires, à la caisse Desjardins et autres institutions gouvernementales en l'absence du maire, le cas échéant;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Katia Morin, à agir comme signataire, au nom de la Municipalité, pour les effets bancaires, à la caisse Desjardins et autres institutions gouvernementales en l'absence de la directrice générale, le cas échéant.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.90

ACCEPTATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET DE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DU CHEMIN DU LAC CHAUD EST PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a produit le devis technique nécessaire pour la réalisation des travaux de réfection et du réseau d'égout pluvial du chemin du lac Chaud Est :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 18 janvier 2023 une lettre du ministère des Transports confirmant l'aide financière d'aide financière octroyée à la municipalité dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – volet redressement pour des travaux sur le chemin du Lac-Chaud Est

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va lancer un appel d'offres public, en vue de l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée de réseau d'égout pluvial du chemin du lac Chaud est, sur le Système d'appels d'offres publics (SEAO) du gouvernement du Québec conformément aux dispositions de la Loi 22 et du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula.
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le lancement d'appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée et de réseau d'égout pluvial du chemin du lac Chaud Est.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.91

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DEUXIÈME SITE D'EXTRACTION DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE - SECTEUR DU LAC MARSAN - OPPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT que le secteur du lac Marsan, où ledit site est situé, est composé de zones humides et de cours d'eau qui se décharge dans la rivière Rouge, et que la Ville a comme valeur et objectifs la protection des cours d'eau sur son territoire, et ce, dans le respect des lois, des règlements et des orientations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT les discussions entourant les travaux d'élargissement de la route 117 qui ont déjà suscité plusieurs commentaires à l'égard de la protection de la qualité de vie des résidents ainsi que des lacs et cours d'eau des secteurs concernés si la route avait été déplacée dans l'emprise électrique d'Hydro-Québec à proximité du site en question;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que le transport des substances minérales de surface qui en seraient extraites transigerait, en partie, par le réseau routier municipal avec les inconvénients et dommages qui en découlent;

CONSIDÉRANT que la montée du Lac-Marsan donne l'accès aux nombreux résidents et villégiateurs des lacs Marsan et Lacoste, ce qui pourrait causer des problématiques de cohabitation des différents usagers;

CONSIDÉRANT que la jonction entre la montée du Lac-Marsan et la route 117 est dangereuse et que c'est un tronçon qui comprend plusieurs accidents routiers d'importance;

CONSIDÉRANT le manque de détails précis et d'études en relation aux conditions liées à ce site d'extraction;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que, malgré les commentaires de la Ville et échanges en suivi du BEX 1860 avec le ministère, la Ville n'a pas été avisée de cette nouvelle demande, malgré les requêtes spécifiques de la Ville et de la MRC d'Antoine-Labelle à cet effet;

CONSIDÉRANT que malgré les nombreux commentaires négatifs et l'opposition de plusieurs parties prenantes à la première demande de BEX 1860, le MELCCFP envisage d'autoriser un nouveau BEX, soit le numéro 1885, en ce qu'il recueille à nouveau les commentaires du milieu pour un deuxième site;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de La Macaza s'oppose à la demande d'ouverture d'un deuxième site d'extraction de substances minérales de surface dans le secteur du lac Marsan.

QUE la Municipalité de La Macaza transmette la présente résolution à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, à sa direction régionale de l'Outaouais-Laurentides et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.92

RÉVISION DU PROJET ET RETOUR EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE le montant dépasse de 43% l'estimation du coût des travaux réalisés par le consultant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la révision des plans et documents d'appel d'offres, ainsi que pour les services reliés au nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus à la programmation de la TECQ financés par ce même programme;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula.

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

D'ACCEPTER l'offre de service de BHP conseils pour la révision du projet et d'assistance technique, au montant de 12 000\$ plus les taxes applicables.

Et

RETOURNER en lancement d'appel d'offres suite à la révision du projet.

QUE cette dépense soit prise compte *Mise à niveau d'approvisionnement d'eau potable;*

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.93

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 012-2023 DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)

CONSIDÉRANT QUE la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) a adopté le règlement d'emprunt numéro 012-2023 visant l'achat d'un camion dix (10) roues équipé d'une benne à ordures avec chargement et décrétant un emprunt de trois cent quatre-vingt-trois mille dollars (383 000 \$);

CONSIDÉRANT l'article 607 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello.

Et résolu

D'APPROUVER le règlement d'emprunt numéro 012-2023 visant l'achat d'un camion dix (10) roues équipé d'une benne à ordures avec chargement et décrétant un emprunt de trois cent quatre-vingt-trois mille dollars (383 000 \$).

ADOPTÉE

Karine Paquette

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.94

APPROBATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023.04.015 DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER) - DEMANDE D'ADMISSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023.04.015 de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) acceptant la demande d'admission de la Municipalité de Lac-Saguay en date du 1er janvier 2024;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que cette acceptation est conditionnelle à l'approbation de la part de tous les membres de la Régie;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat.
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande d'admission de la Municipalité de Lac-Saguay à la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER).

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.95

APPROBATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023.04.016 DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER) - DEMANDE D'ADMISSION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023.04.016 de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) acceptant la demande d'admission de la Municipalité de L'Ascension en date du 1er janvier 2024;

CONSIDÉRANT que cette acceptation est conditionnelle à l'approbation de la part de tous les membres de la Régie;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula.
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande d'admission de la Municipalité de l'Ascension à la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER).

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.96

ACCEPTATION DE L'ADDENDA #1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CRÉANT LA RCER

CONSIDÉRANT la résolution 2023.05.022 adoptant l'addenda 1 à l'entente intermunicipale créant la régie de collecte environnementale de la Rouge;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver les addendas à l'entente.

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello.
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de La Macaza accepte l'addenda #1 à l'entente intermunicipale créant la régie de collecte environnementale de la Rouge.

QUE cet addenda soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le maire, ou le maire suppléant en son absence et la directrice générale, la directrice générale par intérim, ou la directrice générale adjointe en son absence soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.97

OCTROI DU MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 À MONSIEUR DANIEL TÉTREULT CPA INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Daniel Tétreault CPA Inc. pour l'audit des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est au montant de 7 400 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault.
Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER Daniel Tétreault CPA Inc. à effectuer l'audit des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2023 au coût de 7 400 \$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Karine Paquette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Comptabilité et vérification* portant le numéro de folio 02-130-00-413.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

DÉPÔT – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2023, je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Municipalité de La Macaza pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022, tel qu'audité par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur.

Revenus et dépenses – non consolidés

Les revenus aux états financiers totalisent 3 794 350\$ et les charges fiscales pour l'ensemble des services municipaux, s'élèvent à 3 811 466\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (affectations), les états financiers présentent un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 86 723\$. Ce déficit s'explique entre autres, par l'acquisition de la Maison de la Culture pour un montant de 117 925\$.

Surplus et Fonds disponibles - non consolidés

Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 8 mai 2023, l'excédent accumulé, soit le surplus non affecté au 31 décembre 2022 est de 568 498\$. La Municipalité dispose par ailleurs d'un Fonds environnemental de 114 566\$, d'un Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection de 7000\$ et d'un Fonds de roulement de 186 336\$.

Principales réalisations de l'année 2022 :

Voici quelques-unes des principales réalisations de l'année 2022 :

- Acquisition d'une propriété, située au 67 rue des Pionniers (ancienne école)
- Nouvelle rampe d'accès pour personne à mobilité réduite à l'hôtel de ville subventionnée par le PRABAM
- Réparation de la toiture de l'hôtel de ville subventionnée par le PRABAM
- Achat d'un véhicule pour la voirie
- Investissements dans certains chemins municipaux subventionnés par la TECQ et PPA-CE
- Travaux majeurs sur le chemin du Lac-Chaud est subventionné à 90% par PAVL
- Continuité du projet de mise à niveau du système d'approvisionnement en eau potable subventionnée par la TECQ

Endettement net à long terme de l'administration municipale – non consolidé

Au 31 décembre 2022, l'endettement net à long terme de l'administration municipale atteignait 1 231 317\$. Par ailleurs, selon les chiffres disponibles sur le site du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'endettement total net à long terme par 100\$ de la richesse foncière uniformisée de La Macaza était de 0.18\$ en 2021; ce qui est un ratio d'endettement plus faible que celui de notre MRC, soit 1.65\$.

Traitement des élus

En conformité avec l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil. La rémunération totale pour l'année 2022 se chiffre à 118 373\$. Le rapport détaillé du traitement des élus pour l'année 2022, incluant le traitement reçu des organismes mandataires et des organismes supra municipaux, sera publié sur le site Web de la Municipalité.

En conclusion nous pouvons affirmer que la Municipalité de La Macaza demeure en bonne santé financière malgré l'inflation qui sans prévenir, a frappé à nos portes. La pénurie de main-d'œuvre demeure un enjeu de taille et un défi pour les années à venir. Le conseil en collaboration avec l'administration a été en mesure de mettre en place des solutions innovantes afin d'assurer les services à la population.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Je me permets de souligner le travail des élus, de la direction et de tous les employés dans cette période instable. J'invite l'ensemble des contribuables à prendre part dans notre vie communautaire et démocratique et de faire de notre municipalité un endroit de choix où il fait bon vivre.

Vous pouvez prendre connaissance du rapport financier complet de la Municipalité, incluant l'agglomération, accessible sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sous l'onglet « Documents financiers » au lien suivant : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/79047/>.

Yves Bélanger, Maire

TRAVAUX PUBLICS

2023.06.98

ACCEPTATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la moyenne d'âge des camionnettes à changer de la Municipalité est d'environ 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE d'année en année ils demandent de plus en plus d'entretien, entraînant des coûts de plus en plus importants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler cet équipement indispensable au service des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula.
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le lancement d'appel d'offres public pour l'achat de deux camionnettes selon le devis préparé par l'administration.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2023.06.99

ACCEPTATION DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR 2-LAC CACHÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait affaire avec un entrepreneur privé pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver du Secteur 2 (secteur Lac Caché) incluant le stationnement du Mont-Gorille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite lancer un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat de 3 ans pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver du Secteur 2 (secteur Lac Caché) incluant le stationnement du Mont-Gorille;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un contrat de 3 ans par appel d'offres public a pour objectif d'obtenir un plus grand nombre de soumissions et une plus grande prévisibilité des coûts du déneigement à moyen terme tout en allégeant le travail administratif lié à la préparation annuelle dudit appel d'offres;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello.
Et résolu à l'unanimité

DE LANCER un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat de 3 ans pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver du Secteur 2 (secteur La Caché) incluant le stationnement du Mont-Gorille.

ADOPTÉE

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

URBANISME ET ENVIRONNEMENT **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2023.06.100

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2022

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doive adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2022 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de La Macaza en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Il est résolu à l'unanimité

QUE le rapport d'activités 2022, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Karine Paquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

LOISIRS ET CULTURE
BIBLIOTHÈQUE
AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.06.101

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h43.

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Yves Bélanger

Karine Paquette